

Règlement

1/ Préambule

Le Trail d'Aiguebelette ici dénommé « Aiguebelet'Trail» est référencé et labélisé FFA. Les Organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non respect du règlement. Le Trail d'Aiguebelette s'organisera sous le label mixité et le label développement durable de la FFA.

2/ Date et lieu

Le Trail d'Aiguebelette partira de la commune d'Aiguebelette le Lac le samedi 3 Octobre 2026

3/ Inscriptions

Aucune inscription ne pourra s'effectuer sur place le jour de la course. Elles se feront en ligne via notre hébergeur « EVENTICOM» ou par mail

La date limite d'inscription est fixée au 24 Septembre 2026

Les Tarifs sont : 45 € jusqu'au 15 Juillet 2026 ; 50 € jusqu'au 31 Août 2026 et 60 € au-delà

4/ Retrait des dossards

Les dossards pourront être récupérés sur le site à partir du vendredi 2 Octobre 26 de 9h à 19h30 ; une pièce d'identité ainsi qu'une licence FFA ou une attestation PPS en cours de validité vous seront réclamées ; un athlète peut récupérer plusieurs dossards : il lui suffira de présenter l'ensemble des pièces demandées pour chacun des concurrents.

5/ Programme

- vendredi 2 Octobre 26 de 9h à 19h30 : Retrait des dossards
- vendredi 2 Octobre 26 à 19h30 : Pasta party (sur réservation : 15 € par personne)
- samedi 3 Octobre 26 de 7h à 10h : Retrait des dossards
- samedi 3 Octobre 26 à 10h15 : Briefing
- samedi 3 Octobre 26 à 10h30 : départ du Trail
- samedi 3 Octobre 26 à 20h : remise des prix
- samedi 3 Octobre 26 à 22h30 : fin de la compétition

6/ Règles d'Organisation

Les règles de course sont celles applicables sur toutes les épreuves agréées par la FFA.

Règles générales :

- la course n'est réservée qu'aux athlètes majeurs le jour de la course
- les athlètes doivent connaître et respecter les règles de course
- les athlètes sont responsables de leurs équipements. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé à l'épreuve, qu'il s'agisse de son état de santé ou de son niveau d'entraînement.
- les athlètes pourront se faire aider par un seul accompagnant et uniquement dans les zones de ravitaillement prévues à cet effet
- des dossards de couleurs différentes seront distribués afin de reconnaître les Traileurs des Triathlètes (individuels et relais)
- les athlètes devront suivre les parcours entièrement balisés et encadrés par des bénévoles ; l'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une erreur de parcours
- en cas d'abandon, chaque athlète est tenu de prévenir l'organisateur et de remettre son

dossard à une personne de l'organisation

- le parcours établi est protégé par des signaleurs. Un service médical de secours mobile agréé sera également mis en place pour assurer la sécurité de chaque athlète tout au long de l'épreuve.

- les athlètes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses dès lors qu'ils valident leur inscription ; il devra en outre signer en parallèle une décharge et nous la faire parvenir par mail

Règles de l'épreuve :

- Temps maximum : 12h => jusqu'au samedi 3 Octobre 26 à 22h30

- un athlète hors délai ne sera pas classé ; il ne pourra donc prétendre à une quelconque récompense

- des barrières horaires seront mises en place à chaque ravitaillement : tout athlète mis hors course sera transporté par l'organisation jusqu'à la ligne d'arrivée

- tout athlète ne respectant pas le parcours pourra être pénalisé à son arrivée (des minutes pourront lui être rajoutées) ou disqualifié

Respect de la Nature :

Cette épreuve est organisée dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. Toutefois toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.

Chaque athlète devra

- respecter le milieu naturel

- ne jeter aucun déchet sur le sol

- venir en aide à un coureur en difficulté

- afficher joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs et avec les riverains !

7/ Parcours

Parcours Trail : <https://connect.garmin.com/modern/activity/20576512758>

8/ Matériel obligatoire

- un camelback

- une réserve d'eau d'1 L. minimum

- une réserve alimentaire

- un gobelet : ATTENTION ! Pas de Gobelet plastique sur le Trail

- un sifflet

- une couverture de survie

9/ Matériel conseillé

- une veste de pluie

- des vêtements chauds

- des gants

- une lampe frontale (avec option « lumière rouge ») et des piles de secours

- les bâtons sont

- les bâtons sont acceptés

10/ Classements et Récompenses

Un classement scratch et un classement par catégories et par genre sera effectué en fin d'épreuve ; les 3 premiers de chaque catégorie pourront prétendre à une récompense. Chaque athlète finisher recevra un T-shirt et une médaille

11/ Annulation

En cas d'annulation de l'épreuve avant la compétition, chaque athlète recevra 80 % du montant de son inscription

En cas d'annulation pendant l'épreuve, aucun remboursement ne pourra être effectué

Si l'athlète a souscrit à l'option « annulation », il se verra rembourser 100% de son inscription jusqu'au 16 Août 2026 et 50% de son inscription jusqu'à 8 jours avant la compétition ; aucun remboursement de sera effectué à moins de 8 jours avant la compétition ; aucun remboursement ne pourra être effectué sans l'option « annulation » dont le montant est fixé à 8 € par athlète

12/ Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

13/ Droit à l'image- CNIL

Chaque athlète autorise l'organisation à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Trail Aiguebelet'Trail conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Nous contacter : contact.ironmanu@gmail.com ou +33 761815835